

# Le syndicat des géomètres-experts

## L'union nationale des géomètres-experts (UNGE)

Syndicat des géomètres-experts, l'UNGE conduit et organise les actions décidées par ses adhérents relatives à la défense et à la promotion de leurs intérêts économiques, juridiques et sociaux. Face aux partenaires sociaux, il assure la négociation paritaire et la formation. Il inscrit son action, au niveau national et européen, dans les contextes environnementaux, technologiques et culturels actuels.

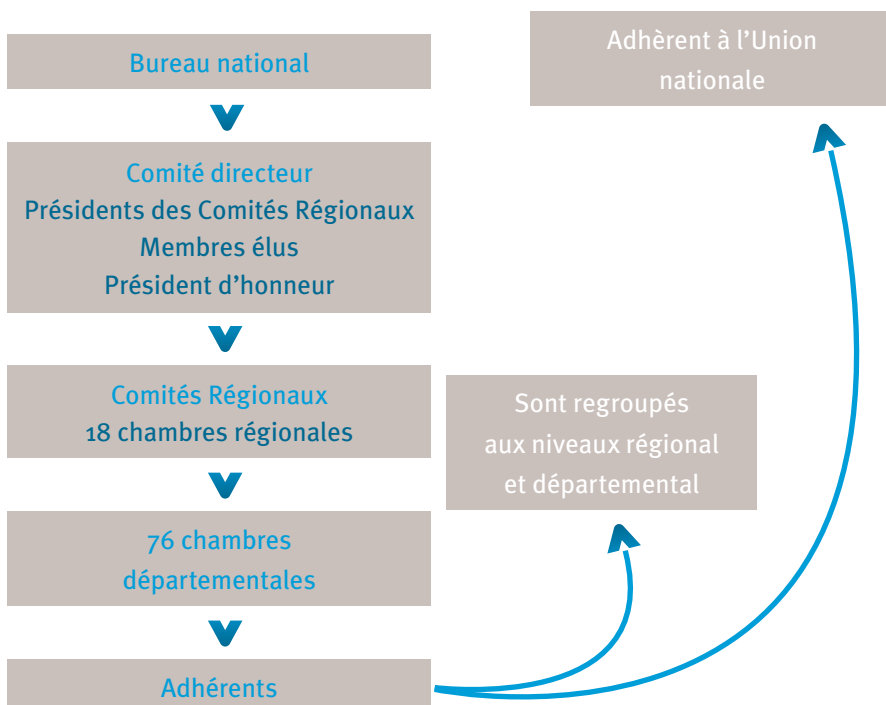
Créé en 1922, le syndicat est régi par des statuts (statuts en vigueur de janvier 2008) et un règlement intérieur qui fixent ses modalités de fonctionnement. Ces textes sont disponibles en ligne sur le site [www.unge.net](http://www.unge.net)

L'UNGE regroupe la grande majorité des géomètres-experts installés en France métropolitaine et Outre-mer.

## > Organisation

L'UNGE organise tous les ans son Assemblée Générale. C'est au cours de cette assemblée que les adhérents désignent les membres élus du Comité Directeur, organe décisionnaire du syndicat. Le Comité Directeur, également composé des Présidents des Comités Régionaux, élit, en son sein les membres du Bureau National, pour un mandat de deux années.

### Organigramme simplifié de l'Union



### > L'UNGE dans vos régions :

Alsace-Moselle  
Antilles - Guyane  
Aquitaine  
Auvergne-Limousin  
Bourgogne Franche-Comté  
Bretagne  
Centre  
Île-de-France  
Languedoc-Roussillon  
Lorraine-Champagne-Ardenne  
Midi-Pyrénées  
Nord-Picardie  
Normandie  
PACA-Corse  
Pays de La Loire  
Poitou-Charentes  
Réunion  
Rhône-Alpes

# L'UNGE vous représente :

## Dans la négociation paritaire :

L'UNGE Syndicat des employeurs géomètres-experts, siège dans toutes les instances de négociation sociale.

L'Association Paritaire Géomètres Topographes Photogrammètres (APGTP), créée en conformité avec la Convention Collective Nationale de 2005, regroupe les syndicats salariés et employeurs de la branche (géomètres-topographes, géomètres-experts, photogrammètres, experts fonciers). Elle est co-présidée par l'UNGE depuis sa création.

En application des décisions d'orientation prises par les partenaires sociaux, employeurs et salariés, l'APGTP assure la gestion administrative et économique du paritarisme de la branche et assure la mise en œuvre et le suivi de ces décisions.

Deux commissions nationales prennent les décisions pour la branche (accords, avenants à la CCN, priorités) et se prononcent sur les propositions et travaux des différentes sous-commissions :

- la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP), chargée de définir la politique de l'emploi et de la formation ;

- la Commission Paritaire Nationale de la Négociation Collective (CPNNC), chargée de la négociation de la convention collective.

En région, le paritarisme prend la forme de Commissions Paritaires Régionales, présidées alternativement par les collèges salarié et employeur locaux. Elles sont le relais des commissions nationales et peuvent assurer une médiation sociale au niveau local.

**Pour plus d'informations sur l'APGTP, connectez-vous sur le site [www.apgtp.fr](http://www.apgtp.fr)**

## Auprès des institutions représentatives et ordinales :

L'UNGE défend les intérêts économiques et sociaux de ses adhérents en siégeant au sein d'institutions et organisations par le biais de ses mandataires, désignés par le Comité directeur :

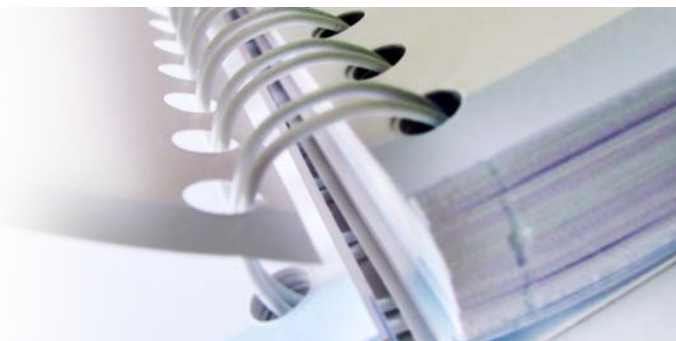
ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS (Commissions et groupes de travail)	Contrôle et régule la profession.
UNAPL	<b>Union Nationale des Professions Libérales</b> Défend les intérêts des professions libérales et assure leur promotion auprès des pouvoirs publics.
CNAPL	<b>Commission Nationale des Professions Libérales</b> Instance de concertation rassemblant un large éventail des représentants des professions libérales.
OPCA-PL	<b>Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales</b> Collecte et gère les contributions versées par les entreprises libérales au titre de la formation professionnelle des salariés.
OMPL	<b>Observatoire prospectif des Métiers et des compétences dans les Professions Libérales</b> Réalise des enquêtes statistiques, portraits de branche et analyses prospectives des métiers et qualifications dans les professions libérales.
APRIONIS – Groupe HUMANIS	Organisme paritaire de prévoyance et santé.
OCPP	<b>Observatoire de la Concurrence Public-Privé</b> Regroupement d'organisations professionnelles du cadre de vie portant à la connaissance du Ministère de tutelle et de l'Autorité de la concurrence des dossiers relatifs à la concurrence déloyale public/ privé (analyses sur les phénomènes de concurrence public-privé).
INTERFIMO	Société de caution mutuelle, émanant des syndicats de Professions Libérales et de l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL).
FIF-PL	<b>Fonds Interprofessionnel de Formation des Professions Libérales</b> Collecte et gère les contributions versées par les entreprises libérales au titre de la formation professionnelle des employeurs.
CIPAV	<b>Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse</b>
OPQIBI	<b>Organisme de qualification de l'ingénierie</b>
CICF	Réunit les structures professionnelles indépendantes de l'ingénierie et du conseil
ESGT	<b>École Supérieure des Géomètres-Topographes</b>
Comité de rédaction de la revue Géomètre	Met en place et coordonne le planning annuel des articles de la revue Géomètre.



# L'UNGE offre un soutien individuel à ses adhérents

## Le Conseil et l'assistance

- Assistance en matière de droit social et application de la convention collective (réponse des avocats conseil de l'UNGE sous 72 heures et mémento social en accès direct).
- Assurance Protection Juridique.
- Tarif négocié en matière d'assurance Responsabilité Civile du dirigeant.
- Mutualisation des travaux des groupes de travail «Formation», «Communication», «Concurrence» et de leurs conseils, avec un objectif commun aux trois groupes : les services aux adhérents.
- Mise à disposition des adhérents, des accords de branche, accords salariaux et informations juridiques applicables aux cabinets.
- Bénéfice d'accords cadres et d'avantages tarifaires sur certaines prestations négociées au niveau national (financement et évaluation d'entreprise : LCL/Interfimo ; formation et prestations de service du Diagnostic immobilier : ITGA).
- Mutualisation de moyens de développement et de promotion «Métier» (guide pratique de la Réforme de l'Urbanisme, Groupe VISAGE® de géomètres-experts Diagnostiqueurs de l'UNGE).



# L'UNGE communique

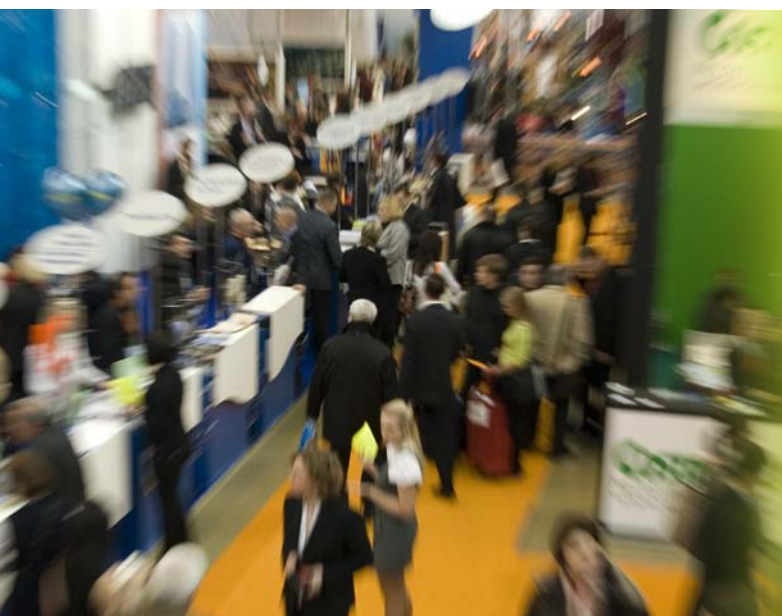
## Communication interne

### Le Trait d'Union

Grâce à ce support de communication bi-hebdomadaire, transmis directement dans votre boîte mail, l'UNGE vous informe de l'actualité sociale, juridique, événementielle et pratique de la profession.

### La Lettre de l'UNGE

Deux fois par an, les temps forts de l'Assemblée Générale en début d'année et les orientations de l'action régionale après l'Assemblée de Comités Régionaux vous sont communiqués.



## Le site extranet

Mis en place en 2003, cet outil est à la disposition exclusive des adhérents et permet à chacun de consulter en temps réel les documents diffusés et toute information mise en ligne par les membres élus locaux et par le secrétariat national. L'accès se fait via le site internet de l'UNGE [www.unge.net](http://www.unge.net)

## Communication externe :

### Articles et publications

L'UNGE rédige et publie dans la revue *GÉOMÈTRE* des articles destinés à faire connaître les actions et l'actualité événementielle du syndicat.

En complément, l'UNGE alimente la presse professionnelle et régionale.

### Le site web grand public [www.unge.net](http://www.unge.net)

Véritable outil de communication de la profession à destination des particuliers, des collectivités et des professionnels de l'immobilier.

### Congrès et salons

L'UNGE participe aux grands rendez-vous de la profession (Congrès de l'Ordre des géomètres-experts, Universités d'été) et des partenaires, tant au niveau national (Congrès des Notaires [participation selon le thème du Congrès], Congrès du Syndicat des Aménageurs Lotisseurs...) que régional (salons de l'immobilier, salons de la copropriété, salons des métiers...).

### Outils et supports de promotion et de communication

L'UNGE propose à ses adhérents : agendas, panneaux réglementaires d'affichages, plaquettes, totems, enveloppes... (commandes dans la rubrique «La Boutique» de l'extranet).



## L'UNGE, votre organisme de formation inscrit sous le N° 11 75 36 97 975

### La formation des salariés

L'organisation de la formation professionnelle continue des salariés des cabinets et entreprises de géomètres-experts est obligatoire.

Son contenu et les conditions financières de sa mise en œuvre sont définis par les instances paritaires professionnelles (CPNEFP Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle).

La prise en charge financière des formations agréées et leur remboursement aux employeurs est assuré par l'OPCA-PL.

L'UNGE est un moteur et un acteur de ce dispositif et l'initiateur pour la branche d'une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

### La formation des géomètres-experts

L'UNGE participe à la formation des géomètres-experts dans leur fonction de chef d'entreprise. Ces cycles de formations sont à destination exclusive des adhérents et sont dédiés aux problématiques économiques, sociales, financières, juridiques et managériales.

Voir le programme des formations, le cycle « Entreprise », ainsi que toutes les formations proposées par le Groupe de Travail Formation de l'UNGE.

